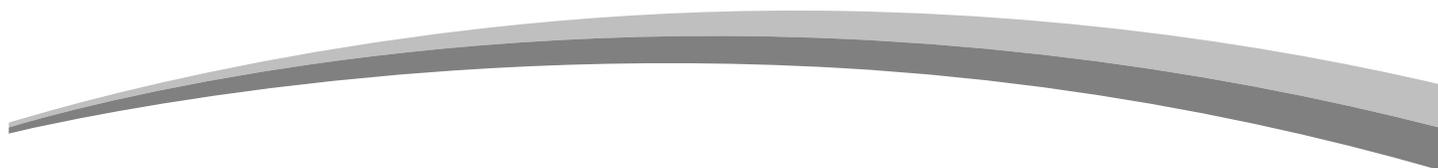


# PLAN ÉDUCATIF PROVINCIAL

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

2013-2016



**PLAN ÉDUCATIF PROVINCIAL 2013-2016**

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

CANADA

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-0352-2 Version française imprimée

ISBN 978-1-4605-0353-9 Version française web



## Message de la ministre

En tant que Néobrunswickois et Néobrunswickoises, nous voulons tous que nos enfants aient une éducation de qualité pour qu'ils soient en mesure d'avoir un avenir prometteur et d'être des citoyens et citoyennes engagés qui participent activement à la croissance et au développement de nos communautés et de notre province. Ces objectifs correspondent au mandat du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance d'offrir des milieux d'apprentissage sains, sécuritaires et inclusifs qui permettront à chaque enfant et à chaque élève de se réaliser pleinement.

Dans la réalisation de son mandat, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et enseignantes, le personnel des districts, les communautés et d'autres acteurs clés afin de promouvoir une culture d'excellence et d'inclusion dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick. Ce partenariat est un parfait exemple de la ferme volonté du gouvernement du premier ministre Alward d'engager directement les citoyens et citoyennes et de mettre le Nouveau-Brunswick au premier plan grâce à une meilleure éducation pour nos enfants et nos élèves.

Le travail qu'a mené le Ministère avec l'ensemble de ses partenaires s'est traduit par la mise sur pied d'une feuille de route pour l'avenir de l'éducation publique au Nouveau-Brunswick : les *Plans éducatifs provinciaux*.

Le Plan éducatif provincial francophone établit les objectifs et précise les stratégies pour :

- améliorer les compétences en littératie et en numératie;
- parfaire les compétences du personnel du secteur de la petite enfance et du secteur éducatif en vue de répondre à la diversité des enfants et des élèves;
- transformer l'école pour que chaque élève puisse réaliser son projet de vie-carrière;
- favoriser la construction identitaire de chaque enfant et de chaque élève;
- fusionner les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Nos plans éducatifs donneront des résultats positifs pour nos enfants et nos élèves au Nouveau-Brunswick. Ils ouvrent la voie au succès de notre système éducatif pour que les jeunes Néobrunswickois et Néobrunswickoises continuent d'apprendre, vivent des succès et réalisent leur plein potentiel.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Blais', written in a cursive style.

L'Hon. Marie-Claude Blais, c.r.  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance



#### VISION

Chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, développe et exploite son plein potentiel. Citoyenne ou citoyen engagé et ouvert sur le monde, elle ou il contribue au dynamisme, à l'épanouissement et au rayonnement de la communauté acadienne et francophone ainsi que de la société néobrunswickoise.

#### MISSION

Le système éducatif acadien et francophone assure à chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, des apprentissages de qualité qui contribuent à sa réussite éducative et au développement de son identité linguistique et culturelle.

## PRIORITÉS 2013-2016 du système éducatif acadien et francophone

#### INITIATIVES

- a. **Littératie / numératie** - Améliorer les compétences en littératie et en numératie
- b. **Inclusion** - Parfaire les compétences du personnel du secteur de la petite enfance et du secteur éducatif en vue de répondre à la diversité des enfants et des élèves
- c. **Vie-carrière** – Transformer l'école pour que chaque élève puisse réaliser son projet de vie-carrière
- d. **Construction identitaire** – Favoriser la construction identitaire de chaque enfant et de chaque élève
- e. **Petite enfance** – Fusionner les secteurs de l'éducation et de la petite enfance

## a) Améliorer les compétences en littératie et en numératie

L'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick doit assumer sa double mission, qui vise la réussite éducative et le développement identitaire de chacun des élèves. Pour y arriver, elle doit pouvoir compter sur la collaboration des familles, de la communauté et de l'ensemble des intervenants et intervenantes qui œuvrent à la petite enfance. Tous doivent unir leurs forces et apporter une contribution significative pour contrer les défis de taille auxquels l'école fait face, dont le développement de compétences solides et durables en littératie chez les élèves.

### **LITTÉRATIE :**

*Que chaque élève acquière les compétences nécessaires pour interpréter, traiter, évaluer et utiliser à bon escient l'information retrouvée dans diverses situations et divers messages, à l'écrit ou à l'oral, pour communiquer et interagir efficacement en société*

La littératie est essentielle pour comprendre le monde et pour y participer pleinement en tant que citoyen ou citoyenne. Elle ne se résume pas à lire et à écrire, contrairement à ce que l'on a longtemps cru. Si les habiletés en lecture et en écriture sont essentielles au développement et à l'acquisition de certaines compétences en milieu scolaire, il faut préciser que la littératie a un sens beaucoup plus large et qu'elle englobe aussi la capacité de communiquer à l'oral et de recourir aux habiletés supérieures de la pensée. Plus précisément, dans une société du savoir, la littératie se définit comme étant la capacité de comprendre, d'interpréter, d'évaluer et d'utiliser à bon escient l'information retrouvée dans diverses situations et divers messages, à l'écrit ou à l'oral, pour communiquer et interagir efficacement en société.

La littératie constitue la base de tous les apprentissages puisque la langue orale et écrite est le moteur, le fil conducteur des apprentissages. La petite enfance est une étape cruciale pour jeter les bases essentielles au développement des compétences en littératie. En permettant aux enfants d'évoluer dans un environnement riche en mots et propice à la prise de parole, les parents, les éducateurs et éducatrices et autres intervenants et intervenantes leur donnent les outils dont ils auront besoin pour apprendre tout au long de leur parcours scolaire. Le personnel enseignant joue un rôle tout aussi important. En effet, tous les enseignants et enseignantes, peu importe la matière et le niveau enseignés, utilisent la langue orale et écrite pour communiquer et pour interagir

avec les élèves, de même que pour les aider à apprendre. En ce sens, tous les enseignants et enseignantes sont donc, en quelque sorte, des enseignants de littératie : ils doivent être conscients du rôle essentiel et primordial qu'ils jouent pour favoriser le développement des compétences en littératie des élèves.

Sans l'apport de tous les pédagogues qui œuvrent à l'école et de toutes les personnes qui interviennent à la petite enfance, les élèves risquent de passer à côté d'apprentissages essentiels spécifiques à une discipline, non pas en raison de leurs défis dans la discipline comme telle, mais en raison de leurs défis en ce qui a trait aux habiletés à comprendre et à communiquer, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

#### **NUMÉRATIE :**

*Que chaque élève acquière les compétences essentielles faisant appel à des concepts mathématiques afin qu'il ou elle puisse traiter et gérer efficacement les situations de la vie, résoudre des problèmes dans un contexte réel et communiquer ses solutions.*

Dans ce monde en perpétuel changement où les citoyens et citoyennes ont à résoudre des problèmes complexes, que ce soit d'ordre personnel, économique, social ou environnemental, les mathématiques jouent un rôle de plus en plus prépondérant. Il est donc impératif que le système éducatif acadien et francophone veille à ce que tous les élèves acquièrent les compétences en numératie leur permettant de cheminer comme citoyens et citoyennes engagés dans leur communauté et dans le monde. Il appert en effet que le fait de posséder de fortes compétences en numératie permet de mieux comprendre le monde, de participer plus activement à la société et d'améliorer les perspectives d'avenir de façon substantielle.

La numératie se définit par « l'ensemble des compétences essentielles faisant appel à des concepts mathématiques et à des compétences connexes, telles que l'utilisation des technologies appropriées, ce qui permet à une personne d'être fonctionnelle en société, c'est-à-dire de pouvoir traiter et gérer efficacement les situations de la vie, de résoudre des problèmes dans un contexte réel et de communiquer ses solutions. » (Griffore et al, 2004, p. 11). Ainsi, le personnel enseignant doit amener les élèves à utiliser efficacement les concepts

mathématiques dans divers contextes en faisant appel à des calculs, des estimations, des prédictions ou encore en dégagant des tendances. Les élèves doivent également développer des compétences importantes pour la société d'aujourd'hui, dont la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes complexes, de gérer et de traiter des informations pertinentes provenant de diverses situations, de faire preuve d'esprit critique, de communiquer efficacement leurs solutions en les soutenant avec des arguments solides et de prendre des décisions éclairées à la lumière des résultats obtenus. Puisque ces compétences sont interdisciplinaires, elles deviennent une base essentielle à une grande partie des apprentissages que feront les élèves durant leur parcours scolaire. Par conséquent, tous les enseignants et enseignantes, peu importe la matière et le niveau enseignés, contribuent sous une forme ou une autre au développement des compétences ciblées en numératie.

## b) Parfaire les compétences du personnel du secteur de la petite enfance et du secteur éducatif en vue de répondre à la diversité des enfants et des élèves

### **INCLUSION :**

*Que chaque enfant et chaque élève acquière les compétences nécessaires dans un milieu inclusif où il ou elle se sent valorisé, confiant et en sécurité afin qu'il ou elle puisse s'épanouir, continuer à apprendre et réaliser son plein potentiel.*

Le Nouveau-Brunswick figure, depuis plusieurs années déjà, parmi les leaders mondiaux en ce qui a trait à l'inclusion scolaire. En effet, de nombreux efforts ont été déployés et plusieurs initiatives ont été mises en place au cours des vingt dernières années pour assurer une éducation de qualité à chacun des élèves, peu importe leurs différences et peu importe leurs besoins. L'inclusion en milieu de garde et en milieu scolaire se manifeste par la culture d'accueil et les approches pédagogiques qui reconnaissent la diversité des enfants et des élèves, du personnel et des citoyens et citoyennes de la communauté. Dans un milieu de garde inclusif, l'enfant est en mesure de développer sa confiance, son autonomie et son sentiment d'appartenance au groupe. L'école inclusive permet, pour sa part, à

chaque élève d'affirmer son identité, ainsi que de développer sa confiance, son autonomie, son sentiment d'appartenance à sa communauté et ses compétences pour qu'il ou elle puisse réaliser son projet de vie-carrière et contribuer à la vitalité de sa communauté.

L'inclusion est un droit, dicté par la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick, qui interdit la discrimination fondée sur diverses caractéristiques, dont l'incapacité physique, l'incapacité mentale, la race, la couleur, le lieu d'origine, la condition sociale et autres. C'est également un ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir confiant et en sécurité de sorte qu'il ou elle puisse réaliser son plein potentiel. Un environnement d'apprentissage inclusif est donc un environnement où tous les enfants et les élèves, peu importe leur culture, leur religion, leur orientation sexuelle ou leurs besoins particuliers d'apprentissage, apprennent aux côtés de leurs pairs.

Dans cet esprit, les éducateurs et éducatrices en services de garde de même que le personnel scolaire doivent véhiculer les valeurs et les croyances relatives à l'inclusion auprès des enfants et des élèves, de leurs collègues, des parents et de la communauté. Il importe donc qu'ils ou elles soient en mesure de parfaire leurs compétences dans une grande diversité d'approches, de manière à tenir compte des styles d'apprentissage et des besoins socioaffectifs des enfants et des élèves en plus de favoriser un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire où tous se sentent respectés et agissent de façon responsable.

### c) Transformer l'école pour que chaque élève puisse réaliser son projet de vie-carrière

#### **VIE-CARRIÈRE :**

*Que chaque élève, au cours de son parcours scolaire, puisse acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à la réalisation de son projet de vie-carrière.*

Le contexte actuel du monde du travail se voit de plus en plus incertain compte tenu des changements technologiques et des mutations profondes qu'il subit. De fait, les individus sont appelés à se réajuster continuellement, puisqu'ils vivront de multiples changements d'emplois au cours de leur vie. De nouveaux emplois se créent régulièrement tandis que d'autres disparaissent. De grandes tendances caractérisent le marché du travail actuel et à venir, notamment le contexte économique, la population vieillissante, la protection de l'environnement, le niveau de plus en plus élevé de compétences exigées dans les nouveaux emplois et le manque de main-d'œuvre qualifiée pour occuper ces emplois. Face à toutes ces nouvelles réalités, il importe que l'école secondaire inclusive, en continuité avec le primaire, évolue d'une formation générale pour tous vers une formation davantage axée sur les besoins de chaque élève, leur permettant ainsi d'acquérir les connaissances, les compétences, et les attitudes nécessaires à la réalisation de leur projet de vie-carrière et à leur épanouissement personnel et professionnel.

Le développement vie-carrière est un processus s'étalant sur toute la vie et qui englobe tous les domaines de la vie de l'élève : sa vie personnelle, sociale et familiale, sa santé physique et mentale, son travail, ses loisirs, de même que son engagement citoyen. Par le biais de ce cheminement, l'élève acquiert les compétences nécessaires pour gérer positivement les diverses transitions personnelles et professionnelles qui auront lieu au cours de sa vie. L'école primaire et secondaire joue un rôle de premier plan en offrant aux élèves des situations d'apprentissage signifiantes et authentiques leur permettant de mieux se connaître et de mieux connaître leur communauté. Ainsi, tout au long de leur parcours scolaire, les élèves vivent différentes expériences favorisant leur connaissance de soi, et la découverte des possibilités qui s'offrent à eux, en plus de leur permettre de mieux cibler leurs objectifs d'avenir et d'établir un plan d'action en vue de construire, réaliser et mener avec succès leur projet de vie-carrière. Plus spécifiquement, le rôle de l'école, en collaboration

avec la communauté, est de s'assurer que chaque élève puisse réaliser son projet de vie-carrière. Le projet de vie-carrière met aussi en lumière l'esprit d'entreprendre qui désigne l'attitude ou le savoir-être conduisant à prendre des initiatives, à relever des défis et à devenir acteur de son propre avenir. Amener l'élève à développer son esprit d'entreprendre, c'est l'inviter à innover, à concrétiser ses idées, à élargir son champ d'action, à faire des choix qui auront un effet positif sur sa santé globale et sur son engagement au sein de sa communauté.

#### d) Favoriser la construction identitaire de chaque enfant et de chaque élève

##### **Construction identitaire :**

*Que chaque élève, au cours de son parcours scolaire, puisse construire son identité linguistique et culturelle, développer la confiance et le désir de s'exprimer et de s'affirmer en français ainsi qu'acquérir les compétences nécessaires pour contribuer à l'essor et à la pérennité de sa communauté et de la société dans son ensemble.*

La communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick est amenée à vivre d'importants changements sociodémographiques. En effet, celle-ci se diversifie, entre autres en accueillant de nouveaux arrivants et en comptant davantage de couples exogames. Ceci signifie que plusieurs enfants fréquentant les services de garde, de même que les élèves inscrits dans les écoles de langue française du Nouveau-Brunswick vivent dans un environnement physique et un espace numérique où le contact avec la langue anglaise et la culture anglophone prédomine. En vieillissant, certains d'entre eux développent une insécurité linguistique entraînant souvent une baisse de leur estime de soi et de leurs capacités d'expression écrite et orale. Ces réalités ont un impact sur la réussite éducative des apprenants et apprenantes et par le fait même, sur la vitalité de la communauté acadienne et francophone. La transmission de la langue et l'appropriation de la culture, tant traditionnelle que contemporaine, s'avèrent cruciales pour assurer la survie et l'essor de cette communauté. À l'instar du noyau familial, les services de garde et l'école jouent un rôle fondamental dans la construction identitaire des enfants et élèves. Ils doivent notamment, en collaboration avec l'ensemble des partenaires en petite enfance et en éducation, offrir aux enfants et élèves un environnement d'apprentissage et des conditions propices à la construction de leur identité linguistique et culturelle

ainsi qu'au développement de sentiments d'appartenance, de confiance, de compétence et d'autonomie. Pour cela, ils doivent adopter des approches et avoir recours à des ressources tenant compte de la spécificité de l'apprentissage en milieu minoritaire francophone, créer un espace culturel francophone inclusif et accueillant en plus de mettre en place et de consolider divers partenariats.

Au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs, nous faisons face à une conjoncture environnementale, économique et sociale de plus en plus complexe. Cette réalité exige de former des citoyens et citoyennes conscients, créatifs, critiques, responsables, engagés et solidaires, capables d'apprendre par eux-mêmes, et avec les autres, pendant toute leur vie. Dans cet esprit, il importe dès la petite enfance d'amener les enfants à socialiser dans le but de jeter les bases pour le développement des compétences qui leur permettront de fonctionner efficacement en société. Pour sa part, l'école est appelée à devenir un espace de citoyenneté démocratique permettant aux élèves d'acquérir les connaissances et de développer les compétences liées au vivre ensemble. Elle doit également favoriser la compréhension de notre système démocratique ainsi que celle des enjeux actuels de la communauté et de la société. C'est dans ce contexte que l'élève développera le désir de participer au devenir de sa communauté, tant locale qu'agrandie. Il deviendra ainsi un agent de changement qui contribuera à la vitalité, à la pérennité et à l'essor de sa communauté.

## e) Fusionner les secteurs de l'éducation et de la petite enfance

### **Petite enfance :**

*Que les enfants et leur famille puissent profiter sans interruption des services préscolaires et scolaires et des services paragouvernementaux et gouvernementaux*

Au cours de la dernière décennie, de nombreux experts ont préconisé une approche concertée pour assurer la livraison de services de qualité à la petite enfance, qui correspond à la période allant de la naissance à l'âge de 8 ans. Ces années de remarquable développement du cerveau jettent les bases de l'apprentissage futur. D'ailleurs, les recherches révèlent clairement le lien qui existe entre les expériences de vie du jeune enfant et sa réussite éducative. En octobre 2010, le gouvernement a créé le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans le but de rendre possible cette concertation entre les acteurs du secteur de l'éducation et du secteur de la petite enfance.

Pour le succès de la fusion des deux secteurs, il importe de veiller à ne pas simplement reléguer au secteur de l'éducation la responsabilité administrative liée à la gestion du secteur de la petite enfance. Il est important de redéfinir le concept de l'éducation, qui fait souvent uniquement référence à l'école. Il faut également restructurer le système pour assurer la continuité sans ruptures entre les services préscolaires et scolaires et entre les services paragouvernementaux et les services gouvernementaux. En d'autres mots, le système doit répondre aux besoins des enfants et de leur famille, et non l'inverse. Aux yeux de tous, il doit s'agir d'un seul et même système.

Ce genre de services de soutien continu donnera assurément aux enfants de meilleures chances de développer leur plein potentiel et, ultimement, de devenir des citoyens et citoyennes à part entière.

## Cibles et indicateurs de rendement

D'ici 2016, nous visons à ce que :

- a) Littératie/numératie :**
- 85 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) aux examens provinciaux de lecture en 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année.
  - 85 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable et 60 % des élèves atteignent le niveau attendu ou supérieur aux examens provinciaux de français et de mathématiques au primaire.
  - 85% des élèves atteignent le niveau acceptable aux examens provinciaux de mathématiques 10<sup>e</sup> année et de français 11<sup>e</sup> année.

Insuffisant	Acceptable	Attendu	Supérieur
L'élève ne possède pas les habiletés et les connaissances nécessaires pour satisfaire aux exigences du programme.	Bien que l'élève démontre une certaine compréhension des éléments évalués, il éprouve encore des difficultés.	L'élève démontre une bonne compréhension de la plupart des éléments évalués.	L'élève démontre une excellente compréhension de tous les éléments évalués.

- b) Inclusion :**
- 100% des directions d'école participent annuellement à des occasions de perfectionnement professionnel en lien avec les pratiques pédagogiques gagnantes qui favorisent l'instauration d'un environnement inclusif d'apprentissage.
  - 100% des enseignants et enseignantes ressources et des autres membres du personnel des services de soutien à l'apprentissage participent annuellement à des occasions de perfectionnement professionnel en lien avec un enseignement inclusif.
  - 100% des éducateurs et des éducatrices dans 100% des installations de garderie participant au projet "Accent sur l'inclusion" reçoivent un soutien afin d'accroître leur capacité à répondre à la diversité des enfants.

- c) Vie-carrière :**
- tous les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année soient engagés dans une démarche de développement de leur projet de vie-carrière (premières données en 2015-2016).
  - au moins 200 projets pédagogiques entrepreneuriaux et orientants soient mis en œuvre annuellement dans les écoles.

- d) Construction identitaire :**
- 95 % des finissants et finissantes rapportent avoir participé à des activités culturelles organisées par l'école.

- e) Petite enfance :**
- un outil de mesure entourant le fusionnement des secteurs de la petite enfance et de l'éducation soit déployé. L'année 2014-2015 servira de point de référence initial, à partir duquel les cibles seront établies pour les années subséquentes.

## **Le Plan éducatif provincial francophone : une assise solide**

En 2010, à l'aube d'un nouveau mandat, le gouvernement Alward a procédé à une vague de consultations afin de recenser les besoins des Néobrunswickois et Néobrunswickoises à l'égard de l'éducation. Ces consultations ont entre autres permis d'identifier l'inclusion scolaire, le développement de la petite enfance de même que le développement d'une politique d'aménagement linguistique et culturel comme étant des priorités pour les citoyens et citoyennes francophones de la province. Cela a mené à l'élaboration de trois documents phares qui ont guidé les actions du système éducatif depuis plus de deux ans.

*Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles* est un plan exhaustif visant à améliorer le milieu d'apprentissage pour tous les élèves. Le plan met à profit les réussites du système éducatif en ce qui a trait à l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick au cours des derniers 25 ans. Pour ce faire, il donne un nouveau souffle à sa vision, à ses objectifs, à ses rôles et à ses responsabilités. Le plan préconise entre autres le recours à de nouvelles ressources pour soutenir efficacement sa mise en oeuvre à l'échelon des écoles, des districts et de la province.

Le document *Les enfants d'abord* est un plan d'action visant à fournir un continuum d'apprentissage homogène et progressif de la naissance jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Il repose sur une approche axée sur l'enfant, sur une vision commune de la petite enfance ainsi que sur les forces existantes et le leadership de nos collectivités. L'intégration des services à la petite enfance et du système scolaire permettra au gouvernement provincial de fournir des services de transition et d'intervention plus spécialisés et plus opportuns, de la naissance jusqu'à huit ans. À l'instar du plan sur l'inclusion scolaire, le document *Les enfants d'abord* a donné lieu à de nombreux nouveaux investissements de la part du gouvernement pour déployer une stratégie de mise en oeuvre vigoureuse afin d'optimiser le potentiel que recèle le système.

La *Politique d'aménagement linguistique et culturel* propose diverses stratégies, réparties dans cinq axes d'intervention, qui ont largement inspiré l'établissement des priorités du Plan éducatif provincial francophone. La PALC vise à accroître la capacité de tous les partenaires en éducation à réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone, soit de favoriser la réussite éducative et la construction identitaire de chaque apprenant et apprenante, tout en contribuant au développement durable de la communauté acadienne et francophone ainsi qu'à celui de la province du Nouveau-Brunswick.

Ces trois documents principaux constituent l'assise sur laquelle repose le Plan éducatif provincial francophone. Tout ce travail a pu être accompli dans le contexte de la réorganisation des districts scolaires, qui a été conçue en s'appuyant sur un modèle de collaboration, d'engagement communautaire et de leadership à l'échelle des écoles.

*De plus amples informations sur le processus de consultation mis de l'avant dans le cadre de l'élaboration des documents fondamentaux du Ministère sont disponibles à :*

**<http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/ProcessusDeConsultation.pdf>**

## Processus de planification Système d'éducation acadien et francophone

